

**Commune de Mittelschaeffolsheim**

Procès-verbal de la séance du 27 juin 2014

Date de convocation : 23 juin 2014

**Membres présents :** M. Alain WACK, Maire

M. Didier Gruber, adjoint

Mmes Martine Claudon et Laurette Diebold, adjointes

Mme Sophie Dollinger,

MM Mathieu Kieffer, Nicolas Laugel, Denis Lottmann, Francis Risch, Fabien Sorg

**Membres absents excusés :** MM. Fabien Ginss et Régis Niederlaender

Mmes Doris Heilig et Stéphanie Kuhlmann

**Membre absent non excusé :** /

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h. Il salue et remercie les membres présents, constate que le quorum est atteint. Il informe que Monsieur Fabien GINSS et Madame Stéphanie KUHLMANN ont donné procuration à Madame Martine CLAUDON, Monsieur Régis NIEDERLAENDER à M. Alain WACK et Mme Doris HEILIG à Mme Laurette DIEBOLD.

Mme Loehrer Sandra est désignée comme secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 7 mai et du 23 mai 2014
2. Modification délégations des adjoints
3. Organisation des locations de la salle
4. Tarif location vaisselle
5. Prestataires de nettoyage de la salle communale
6. Réfection portail mur ancien cimetière
7. Acquisition d'un appareil photo
8. Acquisition d'un ordinateur portable
9. Acquisition d'un défibrillateur
10. Organisation de la journée citoyenne
11. Voirie
12. Divers et communication
- 13.

#### **1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 7 et 23 MAI 2014**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal des séances du 7 et 23 mai 2014. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à 14 voix POUR (dont 4 PROCURATIONS).

## **2. MODIFICATION DE DELEGATIONS DES ADJOINTS**

Considérant la nécessité de revoir les attributions de chaque adjoint pour une meilleure cohérence des services, Monsieur le Maire propose à ce que la délégation de fonctions de l'adjointe Mme Laurette DIEBOLD relative au fleurissement et l'environnement votée lors de la séance du 11 avril 2014 soit transférée à l'adjoint M. Didier GRUBER, déjà en charge du personnel communal.

**Adopté à l'unanimité.**

## **3. ORGANISATION DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE**

Rapporteur : Martine Claudon

Madame Martine CLAUDON fait le point des dernières locations en expliquant les obligations à rester disponible durant les week-ends occupés par les locataires de la salle. Chaque location nécessite du temps comprenant la visite de la salle avec les explications sur le matériel, l'état des lieux avant et après, la remise et restitution des clés. Aussi, afin d'alléger cette charge sur une seule personne, elle propose la mise en place d'un roulement hebdomadaire avec la contribution de chaque membre. Un planning annuel sera transmis à chacun pour s'y inscrire. Après discussion, des binômes seront mis en place par week-end afin de pallier à d'éventuelles indisponibilités de la part d'un élu.

**Adopté à l'unanimité.**

## **4. MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION DE LOCATION DE LA VAISSELLE**

Rapporteur : Martine Claudon

Suite à certaines demandes de la part de riverains, Madame Martine CLAUDON propose la mise en place d'une tarification pour la location de la vaisselle de la salle. Elle donne lecture d'un modèle de contrat de location adapté à ce projet. Après délibération, les membres approuvent le contrat de location avec quelques ajustements, et optent pour une tarification unique de 20 cts pièce. Cette tarification rentre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Monsieur Francis RISCH s'interroge toutefois sur l'état de retour de la vaisselle et quels sont les critères pris en compte pour évaluer l'usure normal. En réponse, il est décidé de faire retirer du lot toute vaisselle présentant une anomalie.

**Adopté à l'unanimité.**

## **5. PRESTATAIRES POUR LE NETTOYAGE DE LA SALLE COMMUNALE**

Rapporteur : Martine Claudon

Considérant la nécessité de reprendre un prestataire pour le nettoyage complet de la salle suite à la cessation d'activité du précédent, Madame Martine CLAUDON soumet aux membres différents devis. Après délibération, le choix se porte pour la société MYSTER NET implantée à Strasbourg aux conditions suivantes :

- grand nettoyage 2 fois par année au prix de 240,00 € H.T.
- nettoyage ponctuel des sols au prix de 65,00 € H.T.

**Adopté à l'unanimité.**

## 6. REFECTION DU PORTAIL DE L'ANCIEN CIMETIERE

Monsieur le Maire soumet aux membres les deux devis de la société MGM – Hoenheim relatifs à la réfection du portail à 2 vantaux donnant accès à l'ancien cimetière. Les devis se décomposent tels que :

- sablage + métallisation au Zinc et mise en peinture époxy : 420 €
- changement des tôles en partie basse, plat de butée avec récupération et redressage du profil couvre joint et réparation de la serrure : 600 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les devis de la société MGM à Hoenheim pour un montant respectivement de 420 € et de 600 € soit un montant total de 1.020,00 € H.T.

**PRECISE** de vérifier la durée de garantie lors de la livraison

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les formalités.

**Adopté à l'unanimité**

## 7. ACQUISITION D'UN APPAREIL DE PHOTO

Monsieur le Maire informe de l'achat d'un appareil photo NIKON dans le cadre des différentes manifestations organisées par la commune qui alimenteront le bulletin municipal ainsi que le site.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'achat d'un appareil photo de la marque NIKON au prix de 179 € TTC

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les formalités.

**Adopté à l'unanimité**

## 8. ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE

Monsieur le Maire soumet aux membres les devis relatifs à l'acquisition d'un ordinateur portable. Après analyse des propositions, le conseil municipal approuve le devis de la société DH Informatique et Electronique à Schweighouse s/Moder pour un montant total de 1.099,00 € H.T. se décomposant comme suit :

- |                                     |          |
|-------------------------------------|----------|
| • Ordinateur portable               | 529,00 € |
| • Antivirus (3 ans de mises à jour) | 125,00 € |
| • PACK OFFICE                       | 225,00 € |
| Total H.T. du matériel              | 879,00 € |

- |  |      |         |
|--|------|---------|
| • Installation configuration + maintenance ordinateur fixe | H.T. | 220,00€ |
|--|------|---------|

**Montant total H.T. du matériel et prestations .....** 1.099,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le devis de la société DH Informatique et Electronique à Schweighouse s/Moder pour un montant total de 1.099,00 € H.T. soit 1.318,80 € TTC.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer toutes les formalités.

**Adopté à l'unanimité**

## **9. AQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire propose l'achat d'un défibrillateur cardiaque qui pourrait être installé à la salle communale. Il soumet plusieurs propositions. Après délibération, le choix s'est porté sur un appareil de la Société SCHILLER France pour un coût de 1.726,70 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve cette acquisition et sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.

**CHARGE** Monsieur le Maire à établir et à signer toutes les formalités.

**Adopté à l'unanimité**

## **10. ORGANISATION DE LA JOURNEE CITOYENNE**

Rapporteur : Laurette DIEBOLD

En vue de l'organisation de la journée citoyenne, Madame Laurette DIEBOLD présente aux membres les tâches à effectuer par les participants répartis sur plusieurs groupes de travail. Elle rappelle qu'une cinquantaine de personnes se sont inscrites à cette manifestation. Le conseil municipal se félicite du succès pour ce premier évènement.

## **11. VOIRIE**

### ***a. Convention d'Aide Technique à la Voirie et à l'Aménagement (ATVA)***

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour l'accompagnement technique à la voirie et à l'aménagement (ATVA), offre d'accompagnement mise en place par le Conseil Général suite à la suppression par l'Etat de l'ATESAT.

Le conseil délivré sera :

- d'ordre général (non lié à un projet particulier)
- conseil ponctuel (aide à la décision)
- conseils délivrés par écrit (rappel de la réglementation applicable, procédures à mettre en œuvre, mise à disposition d'exemples types d'actes)

Domaines concernés par le conseil gratuit :

- gestion de la voirie et de la circulation
- entretien, réparations de la voirie, programmation des travaux, conduite des études
- établissement d'un diagnostic de sécurité routière

- assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie.

La présence d'un représentant de la commune est demandée en cas d'intervention. La convention est conclue pour un an avec tacite reconduction et elle s'éteint si un autre système s'y substitue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE la convention d'aide technique à la voirie et à l'aménagement (ATVA)
- AUTORISE le Maire à signer cette convention

**b. RUE DE RUMERSHEIM :**

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un radar pédagogique sur une durée d'un mois. A l'issue des résultats de ce dernier, le conseil municipal délibérera sur le choix de déplacer ou non le panneau d'agglomération. **Adopté à l'unanimité**

**c. RUE D'OLWISHEIM :**

Devant le constat de vitesse excessive à cette entrée du village, le conseil municipal donne un accord de principe pour l'installation d'une chicane. Il charge Monsieur le Maire de faire la demande auprès des services de la Communauté de Communes de la Région de Brumath (CCRB). **Adopté à l'unanimité**

**d. DECAISSEMENT DE L'ENSEMBLE DES RUES**

Monsieur le Maire propose de solliciter le conseil général pour la réalisation de travaux de décaissement sur l'ensemble de la voirie avec un enrobé. Deux solutions sont envisageables. La première concerne la rénovation complète avec de nouveaux réseaux et la seconde sans les réseaux. **Adopté à l'unanimité**

**e. Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Syndicat de Copropriété représenté par Monsieur MARTIN, daté du 10 juin 2014, qui sollicite des moyens pour éviter d'autres incidents et dégradations de leur propriété située au bord de la rue Principale. Monsieur le Maire propose que la commission voirie se réunisse avec la présence des responsables "voirie" des différentes instances. **Adopté à l'unanimité****

Monsieur Fabien SORG suggère l'installation d'un panneau réfléchissant dans l'angle du mur de la copropriété

## **12. DIVERS ET COMMUNICATION**

- déjection canine : plusieurs demandes de la part des riverains ont été formulées pour mettre à leur disposition des sacs de déchets canins. Après délibération, le conseil municipal, décide l'achat de sacs pour les déchets canins.  
VOTE 7 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mathieu KIEFER et Francis RISCH) et 1 Abstention (Laurette DIEBOLD)
- cadeau départ retraite de l'ouvrier communal : les membres à l'unanimité acceptent d'offrir un panier garni à l'agent M. VOGEL Claude. Celui-ci lui sera remis lors de la cérémonie du 14 juillet.
- Préparatif du 14 juillet : les invitations sont distribuées et Madame Laurette DIEBOLD se charge de l'organisation.
- T.A.D. (Transport à la Demande) : Monsieur Didier GRUBER a assisté à une réunion et expose le principe du TAD lequel consiste à un transport du secteur public géré par le conseil général pour les particuliers à l'intérieur d'une communauté de communes. Les membres en prennent acte.

Monsieur le Maire donne lecture :

- courrier de Mme Sandrine WAGNER daté du 16 juin 2014 sollicitant la nouvelle équipe municipale afin de considérer à nouveau le souci des sonneries nocturnes du clocher. Ce sujet est reporté lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

- courriel du 26 juin de la part de Mme Elodie BAMS, professeur de Yoga, qui recherche une salle pour pouvoir exercer ses cours. Monsieur le Maire propose de la convoquer.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30, en remerciant l'ensemble des membres pour leur participation.